



La Commune et l'Amicale laïque ont signé, mardi, une convention de mise à disposition d'une intervenante dans le cadre des Temps d'activité périscolaire (Tap). Amandine Anquetin intervient pendant une heure, le vendredi, et anime l'atelier de dessin et des arts plastiques à l'école publique. Concernant, l'avenir des Tap, Jean-Paul Morvan, le maire, indique qu'une réflexion est engagée avec les enseignants et les membres du conseil d'école. Les parents vont pouvoir donner leur avis via un questionnaire. Le financement par l'État est assuré jusqu'en juin 2019.